

Beaucoup de dépositions ont porté sur la question de la qualité relative des diverses marques de pain. Le Comité a chargé le Dr L. B. Pett, chef de la Division de l'alimentation, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire l'analyse des pains mentionnés dans les témoignages. Le docteur Pett a comparé devant le Comité après avoir analysé vingt-deux miches différentes de pain, dont huit étaient des marques spéciales vendues dans les magasins à succursales multiples et le reste, des miches de première qualité vendues par les boulangers.

En réponse à une question du président, le docteur Pett, voir fascicule n° 51, a déclaré ce qui suit : "La valeur moyenne en calories par miche de pain de dix cents est peut-être un peu meilleure, mais comme le prix est différent il est décidément meilleur."

Avant d'abandonner le sujet du pain, et vu que l'augmentation d'un cent en janvier 1948 était injustifiable dans certains cas, votre Comité tient à appeler l'attention sur l'opportunité d'aviser aux moyens de tenir l'œil ouvert en ce qui concerne les prix de cette denrée.

Beurre

À la suite de la suppression de la subvention sur le gras de beurre, le 1er mai 1947, le prix de gros du beurre de crèmerie a monté d'environ huit cents et demi la livre dans le cours du mois de mai. Lorsque, le 9 juin, le plafond des prix et le rationnement ont été abolis, une autre hausse d'environ un cent et quart par livre s'est produite au cours de juin. En juillet, il y a eu une majoration moyenne d'un quart de cent par livre. Mais, à partir du mois d'août, le prix moyen de la livre de beurre a monté rapidement pour atteindre, en janvier 1948, le prix moyen de 68c. la livre. Cela représentait une majoration de 19.5c. sur le prix moyen de mai 1947, le dernier mois pendant lequel le prix-plafond fut en vigueur. Le 15 janvier 1948, les prix-plafonds sur le beurre furent rétablis. Le prix maximum de base fut fixé à 67c. la livre, pour le beurre de crèmerie de la classe n° 1, prix de gros des solides, Montréal.

D'après les témoignages, ce prix a été établi à 65c. afin qu'il corresponde au prix que le contrat de 1948 avec le Royaume-Uni avait fixé pour le fromage. Tout prix plus bas aurait porté les producteurs du lait à fabriquer du fromage au lieu du beurre.

À la page 17 du fascicule n° 25 du compte-rendu, quand on lui a demandé ce qui influençait la production du fromage par comparaison à celle du beurre, M. J. F. Singleton, directeur associé du Service des marchés, division des Produits laitiers, du ministère de l'Agriculture, a répondu comme il suit : "Ce sont les recettes du producteur . . . Le fait demeure que si le prix du beurre était deux fois et un huitième le prix du fromage ou même davantage, on délaisseraient la fabrication du fromage pour revenir au beurre et si le prix tombait à moins du double, on passerait du beurre au fromage."

Les témoignages indiquent que la hausse du prix du beurre, entre juin 1947 et janvier 1948, est largement attribuable à la situation de la demande et de l'offre, telle qu'elle existait pendant la dernière partie de l'été, et à la prévision d'une rareté des approvisionnements pendant les premiers mois de 1948. Avec la levée des restrictions sur le rationnement, la consommation du beurre a augmenté de beaucoup sans augmentation proportionnelle dans la production. Exprimée sous forme de statistiques, la situation était la suivante. Les stocks mensuels de beurre, à compter du 1er juillet jusqu'au 1er décembre 1947,